

Association des parents d'élèves de l'école de Crouttes : Les parents au tableau...

Le rôle de cette association est de soutenir l'école par le biais de l'organisation et de la participation à plusieurs activités. L'association fait preuve d'un réel dynamisme, proposant chaque année, diverses animations dont le but est à la fois de réunir les parents mais aussi de récolter des fonds pour permettre l'organisation de sorties, à moindre frais, à destination des enfants.

Les activités menées sont diverses : vente de chocolats en période de Noël, organisation de soirées (repas...), préparation du marché de Noël, de la kermesse et participation au défilé de la "Fête de la pomme" à Vimoutiers.

Renseignements auprès d'Angélique MARTSINKEVISTCH :

Tel : 02 33 67 24 80

Mail : sebastien.martsinkevistch@orange.fr



L'avantage de ce type de scolarisation est de pouvoir assurer un suivi personnalisé de chaque élève au fur et à mesure du temps. Les petits effectifs permettent d'assurer une meilleure relation à la fois entre les élèves mais aussi avec les enseignants. Enfin, y inscrire son enfant permet de contribuer au maintien de l'activité de proximité en zone rurale.

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE DE CROUTTES

Regroupement scolaire

Crouttes - Les Champeaux - Le Renouard - Camembert



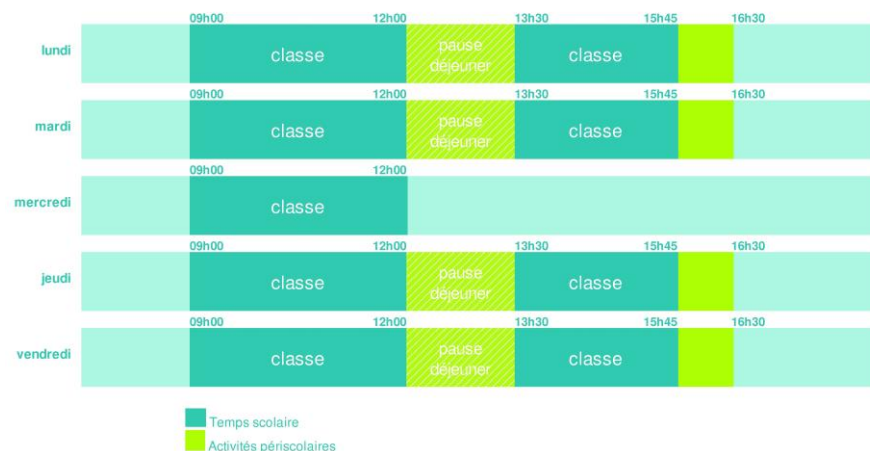
Ecole de Crouttes
Le Bourg
61120 CROUTTES
Tel : 02 33 39 07 73

L'école compte actuellement deux classes :

- maternelle - CP - avec Lucie Marchalant
- CE1, CE2, CM1 et CM2 avec Anaëlle Hascoët (directrice)

Horaires de l'année scolaire 2014 - 2015

École primaire publique - Crouttes (61120)



Activités périscolaires :

Elles sont gratuites et facultatives, les enfants pouvant quitter l'école à 15 h 45 et le système de garderie étant parallèlement mis en place. Les activités principales proposées tournent autour de la nature, de la musique et de la médiathèque. Les activités et les animateurs changent à chaque vacances pour diversifier. Les ateliers sont déclarés auprès de la DDJS et de la CAF (compléter la fiche sanitaire et renseigner le n° CAF).

[Plus d'informations sur 5matinees.education.gouv.fr](http://5matinees.education.gouv.fr)

Garderie périscolaire :

Les enfants peuvent être accueillis le matin à partir de 7 h 45 jusqu'à 9 h et à partir de 15 h 45 jusqu'à 18 h. Les enfants sont encadrés par des agents territoriaux. La garderie est gratuite.

Transport scolaire :

La carte d'accès aux bus scolaires du Conseil Général de l'Orne est désormais payante : 45,50 € pour les enfants de maternelle et de primaire. La famille ne paie que pour 2 enfants maximum. Les horaires du lundi, mardi, jeudi et vendredi demeurent inchangés. Un accompagnateur est présent dans le car scolaire. Le mercredi, les enfants partiront à 12 heures de l'école. Les horaires définitifs sont arrêtés en juillet par le Conseil Général. Les trajets sont ajustés chaque année selon le domicile des enfants.

[Plus d'informations sur orne.fr](http://www.orne.fr)

Cantine (inscription auprès de la Mairie de Crouttes) :

2 services de repas sont organisés :

- premier service : de 12 h à 12 h 30, maternelles, CP et CE1
- deuxième service : de 12 h 30 à 13 h 30, CE2 à CM2

Sur cette pause méridienne d'une durée de 1 h 30, un service de garderie est proposé. Le prix du repas est de 3 €.

Inscriptions :

Les inscriptions pour l'année scolaire 2015/2016 se font à la mairie de Crouttes, le mardi de 9 h à 19 h toute l'année. Veuillez-vous munir des pièces suivantes :

- Livret de famille
- Carnet de santé (vaccinations)
- Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Tel : 02 33 35 83 40

Mail : mairie.crouttes.orne@wanadoo.fr - www.mairie-crouttes.fr